



DELEGATION DU PERSONNEL COMPTE-RENDU DE VOS ELUS

Centre de Relations Clients Saran



BNP PARIBAS

Compte-rendu de la dernière réunion de vos Délégués du Personnel

Mai 2015

1 - Bilan pour avril 2015 :

Embauches, liste des noms des nouveaux arrivés : 4
Mutations : 2
Fins de périodes d'essai à l'initiative de l'employeur : 2

2 – HB :

Combien de conseillers Hello Bank! du CRCO ont obtenu la prime d'animation commerciale pour le 1er trimestre ?

La direction nous informe que 82% des conseillers Hello Bank! ont obtenu la prime commerciale du trimestre 1.

3- HB :

Il a été annoncé par les coachs que tous les conseillers seront formés Hello Bank!. Sous quel délai pensez-vous que tous les conseillers seront opérationnels ? Quel est le planning des formations ?

Les 1ers conseillers Hello Bank! bénéficieront-ils de cette nouvelle vague de formation afin d'avoir les mêmes compétences que les nouveaux formés ?

La direction nous informe que la formation d'1h30 aura lieu entre juin et septembre pour l'ensemble des salariés non formés (hors conseillers IARD et ceux qui sont déjà HB). Ainsi, en septembre, 80% de conseillers seront formés pour atteindre 100% en décembre.

Les élus CFDT regrettent que la formation ne soit que d'1h30 au vu des attentes qualitatives et commerciales des conseillers Hello Bank!

Il est aussi dommageable qu'il n'y ait pas de « mise à niveau » prévue pour les actuels conseillers Hello Bank!

4 – Problème informatique :

De nombreux incidents informatiques généralisés ont eu lieu courant semaine 19, impactant fortement le taux de log, est-il prévu de neutraliser le taux de log sur cette période ?

La direction nous précise que tous les incidents ont été relatés dans VERINT.

5 – Evènement :

Le traditionnel barbecue est-il reconduit sur le mois de juin ?

Réponse de la direction : pour dispatcher les évènements sur l'année, le barbecue est prévu pour la 2ème quinzaine de septembre 2015.

6 – Pause :

Si la Durée Moyenne d'Attente est rouge toute une matinée, la fiche pratique oblige une seule personne à la fois en pause par équipe. Dans une équipe moyenne de 12 Conseillers Banque en Ligne sur une matinée de 4h avec 2 pauses par personne, mathématiquement, il nous faut 240 min.

Donc le 1^{er} à partir en pause doit le faire dès 8h.

Nous exagérons délibérément l'exemple car nous constatons peu de souplesse de l'application de la fiche pratique.

Pour être informé :

**Inscrivez-vous
à la newsletter
CFDT**

> [Echonet](#)

> [Mon espace RH](#)

> [Communication
syndicale](#)

> [CFDT](#)

LE SITE CFDT

cfdt.bnpparibas.com

suite au verso

CFDT CEPF - CSD05A1 - 32 rue de Clignancourt- 75018 Paris - 01 57 43 36 13 / 06 68 18 28 45
Mail : PARIS IRP CFDT CEPF



Dans ces conditions, en fin de journée, tout le monde n'a pas pris ses 4 pauses.

La direction nous indique que c'est une question de bon sens. Le sujet a été abordé dans leurs différentes instances. Les coachs et les managers ont abordés le sujet lors de leurs dernières réunions.

Vos élus Cfdt vous rappellent qu'il est légitime et nécessaire pour tous les conseillers de prendre leurs 4 pauses dans la journée. Si vous êtes dans le cas où il vous est impossible de les prendre, nous vous invitons le faire remonter à vos élus.

7- Paternité :

Dans le guide de la paternité, page 3, il est dit : « Vous allez devenir père ? Absence autorisée pour examen médical de grossesse. Si vous souhaitez assister à 3 examens médicaux max parmi les 8 obligatoires (7 prénataux et 1 post natal) de votre conjointe enceinte (mariage, PACS, vie maritale), vous pouvez bénéficier d'une autorisation d'absence rémunérée, sous réserve de produire une copie du livret de grossesse et de la visite programmée. ».

Ce dispositif est-il appliqué au CRCO ? Est-ce que les futurs pères en sont-ils informés ? Le guide de la paternité leur est-il remis ?

La direction répond favorablement quand elle est consultée sur ce sujet. Il s'agit d'une autorisation d'absence, libre au futur père de se manifester.

Lors d'un changement de situation familiale, vos élus sont aussi à votre disposition pour vous informer.

D'ailleurs les autorisations d'absence ne sont pas réservées qu'aux futurs pères mais à tous les salariés BNP Paribas dont la conjointe justifie d'une situation de grossesse.

8- Temps partiel :

Nous constatons sur les avenants aux temps partiels, la date au 30/09 pour l'échéance alors qu'il était convenu le 31/08 suite au groupe de travail entre la Direction et les différentes organisations syndicales. Pouvez-vous nous éclairer à ce sujet ?

La direction a choisi le 30/09 en raison des risques d'absences liés au congé d'été. En cas de situation exceptionnelle, la Cfdt vous invite à vous rapprocher de votre RH.

L'équipe des élus Cfdt ne comprend pas cette décision prise à l'unilatérale par la direction bien qu'un groupe de travail intersyndical ait été mis en place avec le choix de l'échéance du 31 août 2015.

9- Variable :

Pouvez-vous nous détailler la composition du variable basé sur 2015 et versé en 2016 ?

Réponse de la direction : ce point a déjà été vu lors des réunions avec les managers.

10 – Prime d'animation commerciale :

Un salarié présent sur toute la durée du trimestre d'animation commerciale et éligible à la prime, celle-ci étant versée 2 mois après la fin du trimestre concerné, la percevra-t-il même s'il n'est plus présent au CRCO en raison d'une mutation ou d'un départ de l'entreprise ?

Réponse de la direction : Dans le cas d'une mutation, la prime est versée au prorata du temps de présence. Dans le cas d'une démission, RH Group a été interrogé et le RH doit revenir vers les élus Cfdt.

Prochaine réunion

23/06/2015

À 14h30

Exposants au restaurant d'entreprise en juin

Le 12/06 :

Bijoux fantaisie et réparations

Le 23/06 :

Produits de beauté et de bien être

Le 25/06 :

Chic Attitudes

Vos élus Cfdt à votre écoute



Jacqueline PAKONDJI
Elue DP, CE



Amélie TOURE
Elue DP



Malika EL MOURABIT
Elue DP



Céline Pecouyoul
Elue DP - CCE



Céline SANCHEZ
Elue DP



Céline PIGNON
Elue DP - CHSCT



Aurore LAUNAY
Elue DP



Anthony CHABIRON
Elu DP - CHSCT